

**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**Jeudi 15 novembre 2012**

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET, Maire

Mesdames : Christine CHOQUET Sylvie, JULLIAN-CHAMBOULEYRON et Marie-Christine LAUZE,

Messieurs : Philippe GODE, Etienne DIVOUX, François FAURE, Jean-Pierre PASCAL, Hugues DELEMAR, Frédéric RIGAL et Jean-Luc VEDRINES.

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES.

**1-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2012:**

**Votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

**2-Affectation « amende de police »:**

- Proposition d'achat de petits matériels pour intervenir en cas d'intempéries dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.  
Devis établi comprenant des gilets, des supports « route barrée » et des barrières. Montant : 1.306,45€.
- Achat de panneaux « Entrées et sorties » pour les hameaux du Salt et de Camp des Noyers.  
Devis établi. Montant : 315.47€.
- Subvention accordée : 765.97€
- Dépenses effectives : 855.95€

Affectation de la subvention à ces dépenses.

**Votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

**3-Groupement de commandes – Voirie SDEE:**

Concerne le regroupement des commandes au niveau du Canton. Ce domaine (appels d'offres, suivi des chantiers) est géré par le SDEE.

Avantage : cela sécurise la Commune.

La Convention est renouvelée périodiquement.

**Voté à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

**4-Délibération sur la suppression de l'ATESAT en 2014 :**

C'est l'aide technique des Services de l'Etat au service des Collectivités.

Conséquences de la suppression de cet accompagnement : cela entrainera des dépenses supplémentaires pour la Commune et cela pourrait avoir des conséquences sur la qualité de la prestation car il n'y aurait plus de suivi technique.

**Délibération contre la suppression : votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

**5-Indemnité de conseil allouée au Comptable de la Collectivité:**

Mr le Maire communique au Conseil le courrier du Comptable de la Commune qui explicite le fonctionnement, les finalités de son emploi et l'aide qu'il apporte à la Commune.

L'indemnité s'élève à 341.74€ pour 2012.

**Votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

**6-Demande déclassement de la voie communale qui donne accès au captage et au réservoir de la Boissonnade:**

Sont concernées les voies communales cadastrées VC 23 –pompage dans les acacias en contre-bas- et VC 24 –réservoir- au dessus du Temple.

Ces voies communales ont été classées en 1996 suite à une enquête publique et existaient depuis la mise en service du réseau (1968). La VC 23 du pompage est goudronnée jusqu'à la bâtisse de la Boissonnade.

La Commune a reçu un courrier de Mme Anne Lise PIASTRELLI et de sa mère, Mme Simone PIASTRELLI, demandant le déclassement de ces 2 chemins communaux. Elles indiquent accepter un droit de passage au personnel en charge de l'entretien.

Dans le cadre de l'acquisition obligatoire en cours par la Commune, du périmètre de captage de l'eau de la Boissonnade, la Commune donne un avis favorable à cette requête, en prenant note de l'acceptation d'un droit de passage qui devra être ouvert à la Commune et à ses ayants droits. Sous réserve d'approbation de cet accord par la Préfecture, un courrier sera envoyé aux propriétaires.

**Votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

### **7-Participation de la Commune à l'assurance complémentaire sur salaire des agents communaux:**

Cette assurance permettrait aux Agents Communaux d'être mieux couverts en cas de maladie et cela au-delà d'une période déterminée selon que les agents communaux soient titulaires ou non titulaires avec une période minimum de 4 mois d'ancienneté pour ces derniers. Au préalable, les agents concernés doivent donner leur accord. Le niveau de cotisation est défini par la Commune. Proposition est faite d'une répartition suivante : 2/3 pour la Commune, soit jusqu'à 210€/an et 1/3 pour le salarié.

**Un avis favorable est donné par le Conseil.**

### **8-: Avenant au marché d'AEP d'Appias – Travaux de forage dirigé :**

Pour l'Entreprise Bourelly en charge des travaux de forage dirigé, il y avait obligation technique de creuser 5m supplémentaire par rapport au premier projet fourni par l'Entreprise qui s'est déditée. De même, un fourreau préconisé, de diamètre 32, a été modifié et posé en 50. Cela correspond à une dépense supplémentaire de 4.834,50<sup>E</sup>. D'autre part, l'entreprise a réalisé un tir (forage) supérieur de 25 mètres. Cette erreur n'a pas été prise en considération dans le décompte des travaux définitifs du forage dirigé.

Cette dépense est compensée en partie par une diminution de la facture de Génie Civil relative à la canalisation entre le Gardon et la route d'Appias (25m de moins).

**Voté à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

### **9- Décision modificative AEP Appias et tableau électrique du local technique de la Boissonnade :**

Somme votée : 131.831,00€ (Budget)

Complément de travaux Appias (forage dirigé entreprise Bourelly): 26.000<sup>E</sup>.

Pris sur le programme AEP Arbousses/La Rouvière.

Manque de crédit également pour le changement du tableau électrique du local technique de la Boissonnade (compris dans l'opération ONA) : 4 009.00 € H.T. pris sur AEP Arbousses/La Rouvière 3 000.00 €

	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Raccordement d'Appias		26.000 €
AEP Arbousses/La Rouvière	-29 000 €	
Opération non affectée		3 000 €
	-----	-----
	29.000€	29.000€

**Votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

Une fuite sur la canalisation dans le puits de pompage de Rodet a été détectée. Une réparation est donc nécessaire.

2 devis fournis :

- Entreprise Canonge : 2.986.00 € H.T.
- SDEE : 2 295.00 € H.T avec une participation de 20%.

La Commune a choisi la SDEE.

**10- Participation de la Commune au transport scolaire de l'Ecole Publique :**

Participation de 190€ par enfant. Nombre d'enfants 5.

**Votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

**11- Renouvellement du matériel informatique –nouveau contrat de logiciels de la gestion communale AGEDI :Decision modificative**

Passage de "Magnus" à AGEDI.

Ce renouvellement avait été budgété pour 2.000€ sur la ligne "Mobilier Mairie".

Dépenses:

- Tour informatique: 727,00€,
- Logiciels: 2.219.78€,
- Logiciel "cadastre": 273.88€.

Transfert de la ligne "opération non affectée" à la ligne "mobilier Mairie" pour les 1.500€ manquants.

**Voté à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

**12- Demande de subvention « Foyers ruraux de la Vallée Française » :**

Une demande a été reçue en Mairie concernant une participation à l'achat d'une structure temporaire (18 000 €) pour remplacer le Piboulio en attente de la nouvelle salle. Ce "Barnum" serait installé au "Rond" à St Croix. Montant demandé à Moissac : 500€.

Délibération reportée en attente de visibilité sur les besoins des associations et sur les coûts prévisionnels de fonctionnement.

**La séance est levée à 23h00**